

victimes annuelles de l'imprudence et de la maladresse des chauffeurs. Mais voici que de curieuses statistiques ont révélé une situation très différente. La palme, dans la série des nombreux accidents, appartient sans conteste aux cochers et aux charretiers dont l'audace va croissant à mesure qu'ils sentent leur impunité plus certaine. Cette bonne police que la France s'imagine si à tort lui être enviée par l'Europe réserve ses ruses et ses fureurs pour une seule sorte de véhicules, les autos. A bas l'auto ! C'est lui, ce galeux, qui doit payer pour les autres. Galeux, l'automobilisme français l'est assurément à l'heure présente. Pelé et tondu, il le sera avant longtemps si l'opinion ne se ressaisit pas à temps et ne met pas elle-même à son propre emballement le frein dont elle reproche aux chauffeurs de ne point se servir assez copieusement.

PARTIE OFFICIELLE

BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Il y a lieu de signaler quelques modifications au calendrier des Jeux Olympiques de Londres que nous avons publié dans le précédent numéro de la *Revue Olympique*. C'est ainsi que, eu égard au nombre probable des engagements lequel dépassera de beaucoup ce qui avait dû être prévu tout d'abord, les épreuves cyclistes ne prendront pas fin le 15 juillet mais s'étendront vraisemblablement jusqu'au 18. De même la natation continuera pendant toute la période du 13 au 25. Enfin les concours d'escrime dureront sans doute jusqu'au 24.

x' :

Le Polytechnic Institute de Londres (Regent Street) a décidé de conférer le titre de membre temporaire à tous les concurrents qui prendront part aux Jeux Olympiques de 1908 afin de leur permettre de jouir à titre gracieux, pendant tout le temps de leur séjour en Angleterre, des privilèges que réserve à ses propres membres cet admirable établissement qui comprend un vaste gymnase, une piscine d'eau tiède, un restaurant, des salons, une bibliothèque et comme dépendances des terrains de jeux et un Boat House sur la Tamise. En outre un comité a

été formé en vue de faciliter aux concurrents la recherche de logements à leur convenance dans des conditions aussi avantageuses que possible. On est prié pour tous renseignements de s'adresser à M. la Secrétaire du Polytechnic Housing and Reception committee, Polytechnic Institute, Regent Street, Londres.



S. A. I. Mgr le prince Impérial d'Allemagne a bien voulu faire connaître à M. le général comte von der Asseburg qu'il agréait dès maintenant le patronage de la réunion que le Comité International Olympique compte tenir à Berlin l'année prochaine. Nul doute que, dans ces conditions, la session de 1909 ne soit l'une des plus brillantes et des plus fécondes. Le baron Pierre de Coubertin, président du Comité, a aussitôt exprimé à Son Altesse Impériale les respectueux remerciements du Comité pour cette nouvelle marque de bienveillance.



Le Conseil municipal de Prague a voté récemment une somme importante pour l'achat d'un magnifique prix-challenge de gymnastique destiné à être offert en son nom au Comité International Olympique et à être disputé tous les quatre ans au cours des épreuves gymnastiques inscrites au programme des jeux. Le règlement de ce challenge est à l'étude. Avisé par M. le D^r Jiri Guth, membre du Comité International pour la Bohême. M. de Coubertin a adressé à M. le D^r Karel Gros, maire de Prague, l'expression de la gratitude de ses collègues pour ce don et l'a prié de se faire l'interprète de ses sentiments auprès des membres du Conseil municipal.



Le Comité olympique français a désigné M. le général Brugère, M. Daniel Mérillon et M. Jean Charcot ou M. Maurice Borel, comme membres du « Comité d'Honneur » pour les Jeux Olympiques de Londres. Le Comité belge a fait choix du baron de Laveleye, de MM. Albert Feyerick et O. Grégoire. Le Comité Italien de son côté a nommé MM. le marquis Compans de Brichanteau, Bozino et G. Coltelletti. A ce propos rappelons le rôle des membres du Comité d'Honneur tel qu'il est défini par les articles 13 et 14 des règlements de la IV^e Olympiade. Ils auront à recevoir et à transmettre les réclamations formulées par les concurrents (*all protests to be made to the officials managing any form of contest must be made through a member or members of the Honorary Committee representing the country to which the competitor belongs*). Ils sont donc en quelque sorte les représentants des athlètes auprès des membres du jury britannique et leurs défenseurs attitrés.